

MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES
11 août 2025

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire tenue par le Conseil de la municipalité de Grosses-Roches le 11 août 2025 à 19 h 30 à la salle des délibérations du 100, Route 132 Ouest à Grosses-Roches.

Présences :

Monsieur Bruno Fournier, maire
Monsieur Dominique Ouellet, conseiller au siège # 1
Monsieur Sylvain Tremblay, conseiller au siège # 2
Madame Pâquerette Coulombe, conseillère au siège # 4
Siège # 5 vacant

Sont absents :

Madame Sonia Bérubé, conseillère au siège # 3
Monsieur Carol Fournier, conseiller au siège # 6

Les membres présents forment le quorum. Monsieur Bruno Fournier, maire, agit à titre de président d'assemblée. La directrice générale greffière-trésorière, madame Linda Imbeault, est aussi présente.

Deux (2) personnes assistent aux délibérations du Conseil.

OUVERTURE

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

Assemblée ordinaire 11 août 2025

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du 7 juillet 2025

4. CONSEIL

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET GREFFE

- 5.1 Approbation des comptes à payer et des chèques émis
- 5.2 Dépôt d'un projet pour directrice générale adjointe pour l'après du projet de Nathalie en mars 2026

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. TRANSPORT ET INFRASTRUCTURES

- 7.1 Déneigement route qui mène à la centrale de pompage d'eau potable pour l'hiver 2025-2026

8 HYGIÈNE DU MILIEU

- 8.1 Intention de collaboration pour un projet de partage de ressources humaines en gestion et analyse des eaux

9. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

11. LOISIRS ET CULTURE

12. AUTRES

13. VARIA

- 13.1 Demande de Monsieur Bertrand Ross

14. Correspondance (voir pièces jointes s'il y a lieu)
15. Période de questions
16. Levée de l'assemblée

2025-08-90 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du Conseil ont pris individuellement connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 août 2025 ;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la présente séance tel que déposé, cependant il demeure ouvert à toute modification si tous les membres du Conseil sont présents et renoncent à la documentation 72 heures à l'avance.

ADOPTÉE

2025-08-91 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 JUILLET 2025

Considérant que les membres du Conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2025 ;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2025.

ADOPTÉE

**2025-08-92 APPROBATION DES MONTANTS PAYÉS ET À
PAYER POUR LA PÉRIODE DU 8 JUILLET AU 11
AOÛT 2025**

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE les paiements des comptes inscrits au registre des chèques pour le compte courant pour la période du 8 juillet au 12 août 2025 pour un montant de 78,408.94 \$ numérotés consécutivement de 7816 à 7853 pour les chèques courants inclusivement sont approuvés.

ADOPTÉE

**2025-08-93 DÉPÔT DE PROJET RELATIF AU PARTAGE D'UNE
RESSOURCE À TITRE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL
ADJOINT ET GREFFIER-TRÉSORIERE ADJOINT**

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

ATTENDU QUE les municipalités de Grosses-Roches, Saint-Adelme et Les Méchins désirent présenter un projet de ressource partagée dans le cadre de l'aide financière ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le conseil de la municipalité de Grosses-Roches s'engage à participer au projet de ressource partagée à titre de Directeur général adjoint et Greffier-trésorier adjoint, et à assumer une partie des coûts afférents ;

QUE ledit projet soit d'une durée de trois (3) ans, soit du **1er avril 2026 au 31 mars 2029**, avec possibilité de prolongation d'une (1) année ;

QUE le conseil autorise le dépôt dudit projet dans le cadre du **volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité** ;

QUE la **Municipalité de Saint-Adelme** soit désignée comme **organisme responsable du projet et de son dépôt**.

ADOPTÉE

**Point 7.1 – DÉNEIGEMENT DE LA ROUTE MENANT À LA
CENTRALE DE POMPAGE D'EAU POTABLE – HIVER 2025-2026**

Le Conseil municipal demande à la directrice générale de transmettre une demande de soumission sur invitation aux entreprises suivantes :

- **Jean-François Lévesque**, de Les Méchins
- **M. Denis Veilleux**, de Grosses-Roches

Ces demandes concernent le **déneigement de la route menant à la centrale de pompage d'eau potable** pour la saison hivernale 2025-2026.

Le Conseil exige que cette route soit **dégagée de la neige du lundi au vendredi à partir de 7 h**, afin d'assurer l'accès au site pour le responsable du traitement de l'eau potable.

Par ailleurs, le Conseil demande que le **terrain des réservoirs d'eau potable situés sur la route de Grosses-Roches** soit également déneigé selon les mêmes conditions.

Précision importante : Le Conseil n'exige pas le déglacage du chemin, mais uniquement son **déneigement**.

**2025-08-94 INTENTION DE COLLABORATION POUR UN
PROJET DE PARTAGE DE RESSOURCES
HUMAINES EN GESTION ET ANALYSE DES EAUX**

ATTENDU QUE le contrat actuel avec la firme Nordikeau pour les services de gestion et d'analyse des eaux viendra à échéance en mai prochain ;

ATTENDU QUE la Municipalité anticipe une augmentation significative des coûts pour le renouvellement de ce contrat ou pour la prestation de services similaires ;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités de la région, dont Saint-Noël, Saint-Damase, Baie-des-Sables, Saint-Ulric, Saint-René-de-Matane, Saint-Adelme, Sainte-Félicité, Grosses-Roches et Les Méchins, partagent des enjeux similaires en matière de gestion de l'eau potable et des eaux usées ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite favoriser une approche de collaboration intermunicipale afin d'optimiser l'utilisation des ressources humaines spécialisées dans ce domaine ;

ATTENDU QUE le partage de ressources professionnelles permettrait de renforcer l'expertise locale, de stabiliser les coûts et d'améliorer la qualité des services rendus aux citoyennes et citoyens;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE la Municipalité exprime son intention de collaborer avec les municipalités partenaires mentionnées ci-dessus dans l'élaboration d'un projet de partage de ressources humaines en gestion et analyse des eaux.

QUE cette résolution soit transmise aux municipalités concernées ainsi qu'à la MRC de La Matanie afin de favoriser la concertation régionale sur cette initiative.

ADOPTÉE

Point 13.a) – DEMANDE DU GARAGE BERTRAND ROSS INC. DE LES MÉCHINS

Monsieur Bertrand Ross a transmis une demande à la municipalité concernant l'achat de certains matériaux se trouvant sur l'ancien site du dépôt en tranchée, à savoir : un tas d'abrasifs, du vieux fer, de vieilles pancartes ainsi que des blocs de bois.

Après discussion, **le Conseil se dit favorable à la vente du restant d'abrasif ainsi que du vieux fer uniquement.**

La directrice générale est mandatée pour **communiquer avec M. Ross** et lui demander de **soumettre une offre d'achat pour ces deux matériaux**. La municipalité évaluera ensuite si l'offre est jugée raisonnable, et **prendra une décision lors d'une séance ultérieure.**

Une période de questions est tenue.

2025-08-95 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes).

DE lever la présente assemblée, il était 20h02.

ADOPTÉE

Le président d'assemblée et maire
Bruno Fournier

La directrice générale greffière-trésorière
Linda Imbeault

Approbation des résolutions

Je, Bruno Fournier, président d'assemblée et maire de la Municipalité de Grosses-Roches, approuve les résolutions votées lors de la séance ordinaire/extraordinaire, du 12 août 2025, à 19 h 30.

En signant ce document, cela équivaut à la signature de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes : _____.

Bruno Fournier, maire

Date

